

C'est particulièrement à nous, son successeur, et à vous, ses prêtres, de chérir sa mémoire et de prier pour le repos de son âme. A juste titre nous pouvons rappeler ces mots de nos Saints Livres: "Mementote praepositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei; quorum intuentes exitum conversationis imitmini fidem". (Heb. XIII, 7.) "Souvenez-vous de ceux qui vous conduisent, qui vous ont annoncé la parole de Dieu; et considérant quelle a été l'issue de leur vie, imitez leur foi."



LES INCENDIAIRES DE L'ECOLE DE CROSS LAKE

Georges Paynter, jeune Indien de 20 ans, a été condamné au pénitencier à perpétuité à Stony Mountain, en cour de police à Winnipeg, par le magistrat Noble. Il a avoué avoir mis le feu à l'école indienne de Cross Lake, le 25 février 1930. L'incendie de cette institution causa douze pertes de vie, dont celle de la Soeur Marguerite-Marie, supérieure.

L'incendiaire a admis qu'il avait agi par esprit de vengeance. Ayant été puni pour infraction aux règlements de l'école dont il était pensionnaire, il en avait gardé rancune contre les Soeurs. Deux fois il avait tenté vainement d'incendier l'école. A chaque fois il avait été rencontré par un Père et renvoyé au dortoir, sans que son dessein fût découvert. La troisième fois il se procura de la gazoline, en aspergea le plancher du rez-de-chaussée et y mit le feu avec une allumette. Il avait pris soin de demander à un ami d'enlever une double fenêtre pour faciliter sa fuite.

Nelson Hughes, un autre élève, métis anglais, accusé de complicité avec Paynter, a été arrêté et a opté pour un procès avec jury. A l'enquête préliminaire, le 4 novembre, deux autres élèves, Baptiste Craite et Georges Miller, corrobèrent les aveux de Paynter et dirent comment il avait comploté le crime avec Hughes. Craite raconta que Paynter lui avait demandé de l'aider, mais qu'il avait refusé, tandis que Hughes avait consenti à exécuter le plan suggéré par Paynter. Miller déposa qu'il avait entendu, la veille de l'incendie, la conversation dans laquelle Hughes avait promis à Paynter de l'aider à mettre le feu. D'autres témoins doivent être entendus et ils ne peuvent arriver à Winnipeg pour le présent terme des assises. Le procès aura lieu plus tard.

Le père et la mère de Hughes moururent pendant l'épidémie d'influenza il y a une douzaine d'années. Après leur mort il fut trouvé dans la maison presque mourant et apporté à l'école, où il fut soigné et élevé.